

Initiative grand **V** (2024-2027)

Accélérer le **virage** vers l'innovation et la productivité durable

Une initiative pour propulser la croissance des entreprises

Durée: 2024 – 2027

Cible de financement: 4,5 milliards \$

Secteurs visés: toutes les entreprises du Québec, de la start-up à la grande entreprise, en passant par la PME, sont admissibles, sauf celles œuvrant dans les secteurs suivants: les agences de placement de personnel de la santé, cabinet de comptables, cryptomonnaie, finance et assurances, immobilier (lotissement de terrains), services de relations publiques et médias (sauf agence de publicité), services juridiques.

Objectif: L'initiative grand V vise à stimuler les investissements et à accélérer le virage des entreprises vers l'innovation et la productivité durable afin de propulser leur croissance.

Des solutions axées sur la réalisation de projets

L'initiative grand V propose non seulement du financement et de l'accompagnement technologique pour soutenir l'implantation des projets d'innovation et de productivité durable des entrepreneurs, mais aussi tout un éventail d'outils complémentaires pour les inspirer et les guider.

En profitant des solutions de financement et d'accompagnement technologique en duo, les entreprises pourraient être admissibles à une banque d'heures avec nos experts en innovation, leur permettant de mettre en œuvre leurs projets et, ainsi, de multiplier leurs gains.

Financement flexible*

- Prêt à terme** ;
- Minimum 250 000 \$;
- Jusqu'à 48 mois de moratoire sur le remboursement du capital, sans impact sur le taux d'intérêt ;
- Aucuns frais d'analyse de dossier de financement.

*Peut aussi être sous forme d'investissement en capital-actions

** Prêt sujet à autorisation pour des projets admissibles dans le cadre du duo grand V.

Accompagnement technologique

- Jusqu'à 100 heures offertes avec les experts d'Investissement Québec sur octroi d'un mandat d'accompagnement technologique admissible* ;
- Accompagnement pour la mise en œuvre de projets ou l'amélioration de produits.

*Applicable sur les mandats d'accompagnement technologique admissibles d'une valeur minimale de 20 000 \$. Le nombre d'heures offertes est déterminé au prorata de la valeur du projet. Les heures d'accompagnement technologique sont offertes aux entreprises financées par Investissement Québec dans le cadre du duo grand V seulement.

Exemples de projets d'innovation et de productivité durable admissibles au financement du duo grand V

- Acquisition/développement de technologies innovantes (technologies propres, numériques, automatisées et robotisées) ;
- Activités de R et D visant le développement ou l'amélioration significative d'un produit, d'une technologie ou d'un équipement innovant ;
- Acquisition/modernisation d'immeuble visant à permettre la réalisation du projet innovant
- Adoption de pratiques écoresponsables et/ou innovantes ;
- Démarche d'innovation vers l'adoption de technologies innovantes (technologies propres, numériques, automatisées, robotisées) et de pratiques écoresponsables, par ex. : Frais d'étude, de consultation et d'experts.

Exemples d'accompagnement technologique offerts dans le cadre du duo grand V

- Identification, sélection et implantation de technologies innovantes (technologies propres, numériques, automatisées et robotisées) ;
- Projet d'agrandissement, de reconfiguration ou d'implantation d'usine ;
- Développement et/ou implantation d'un nouveau procédé industriel ;
- Implantation technologique ou adoption de pratiques visant la réduction de l'impact environnemental de l'entreprise et l'amélioration de la rentabilité (nouveaux débouchés, valorisation de résidus, optimisation de l'utilisation des ressources, etc.) ;
- Développement d'un nouveau produit ou amélioration d'un produit existant pour augmenter sa compétitivité et/ou améliorer sa productivité.